



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **20 avril 2023 à 19h00** - Date de convocation : **13 avril 2023**

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Madame Marie-Madeleine MAGNAUDEIX**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

PRÉFECTURE DE L'ÈURE

16 MAI 2023

ARRIVÉE

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, GUION, INIGO, MAGNAUDEIX, VAUZOU, WECKSTEIN

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs :

Mmes, MM. LE LAN-LE LUYER (pouvoir à C. GLEIZES), LOCHON (pouvoir à P. MAINGUY)

DELIBERATION N° 19/2023 – PROJET D'ACQUISITION TABLE DE TENNIS DE TABLE

Marie-M. MAGNAUDEIX détaille le programme « Ping en extérieur » présenté par la Fédération Française de Tennis de Table visant à implanter 1000 tables sur tout le territoire d'ici 2024. Le projet de la commune est l'implantation de deux tables en extérieur au niveau de la future aire de loisirs en cours d'étude actuellement.

Le coût total s'élève à 12 473 € HT suivant plaquette d'information comprenant deux tables en extérieur, le terrassement pour une plate-forme ciment et le revêtement spécifique. Une convention avec une association sur l'utilisation de l'équipement sportif doit être signée dans le but d'animer et garantir un accès libre pour le grand public. L'Agence Nationale du Sport subventionne le projet entre 50 et 80 % du montant.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à :

- présenter un dossier de demande de subvention
- signer tous les documents s'y référant et notamment la convention
- inscrire cette dépense de principe (coût estimé sur la plaquette) au budget investissement chapitre 21.

Si le projet n'obtient pas la subvention à hauteur de 80 % de la somme réelle, le projet ne sera pas réalisé.

VOTE : Unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY





REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

PREFECTURE DE L'EURE

15 MAI 2023

ARRIVÉE

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

DELIBERATION n° 19/2023 – PROJET D'ACQUISITION TABLE DE TENNIS DE TABLE

Financement	Intitulé subvention	Subvention sollicitée	Pourcentage sollicité	Subvention obtenue
DETR		0 €	0 %	
Autre subvention Etat		0 €	0 %	
Conseil départemental		0 €	0 %	
Conseil régional		0 €	0 %	
Fonds de concours		0 €	0 %	
Autre		9 978,40 €	80 %	
Sous-total de aides publiques		0 €	0 %	
Autofinancement/ reste à charge collectivité		2 494,60 €	20 %	
Montant global HT du projet		12 473 €	100 %	

Le Maire, Pascal MAINGUY

